

La rentrée 2017

Commune de BELBEUF

Note aux parents

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que, suite aux décisions du conseil d'école du 8 juin 2017 et du conseil municipal du 12 juin 2017, à partir du 4 septembre 2017, l'école fonctionne sur 4 jours : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

A la rentrée, le restaurant municipal assure 2 services distincts : à 11h30 pour les classes maternelles et à 12h30 pour les classes élémentaires.

Le goûter, dont le coût est inclus dans le tarif de garderie, est pris **au restaurant municipal** par les enfants inscrits en garderie. Les enfants des garderies maternelle et élémentaire sont repris **à partir de 17h à l'école** par leur famille.

POUR LES ELEVES DES CLASSES ELEMENTAIRES

Une étude surveillée payante (0,90 € en plus du prix de la garderie) pourrait être organisée à l'école de 17 h à 18 h les lundis et les jeudis à partir du lundi 11 septembre prochain. Elle sera assurée par Yassine EL AYARI, enseignant retraité.

Si vous êtes intéressé(s), merci de remplir le coupon joint à la fin de ce courrier. Une confirmation de l'organisation de cette étude surveillée sera affichée devant l'école à la fin de la première semaine.

Pour rappel, les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) sont organisées pour les élèves des classes élémentaires entre 11h30 et 12h30. Il est proposé 5 activités : éveil musical et théâtral, jeux sportifs, jeux de société et d'extérieur, danse et travaux manuels. Pour informer les familles, des listes sont affichées devant l'école avec les différents groupes. Une récréation surveillée par le personnel communal a lieu dans la cour au même horaire.

Ces activités restent gratuites et sont assurées par les mêmes animateurs qu'au cours de l'année scolaire 2016/2017, qui sont toujours rémunérés sur le budget communal.

Ces activités ne sont pas obligatoires, mais une inscription pour une activité entraîne l'obligation de participer au cycle pour 7 semaines.

Un enfant peut participer au maximum à 2 activités par semaine, les 2 autres temps du midi sont des temps de récréation.

Les activités ont lieu à l'école ou à proximité de celle-ci (stade, foyer rural, bibliothèque municipale...)

Pour les jeux sportifs, il n'est pas demandé une tenue différente, mais le port d'une tenue adaptée (vêtements et chaussures) pour la journée est conseillé.

Une exclusion temporaire, voire définitive peut être prononcée par l'équipe des NAP en cas de comportement inadapté de l'enfant.

Pour les personnes qui ne l'ont pas encore fait, nous vous demandons de bien vouloir compléter la fiche de préinscription en cochant les activités choisies de 1 à 5 (au maximum), si votre enfant souhaite varier ses activités au cours de l'année scolaire ; celle-ci nous permettra d'organiser les groupes de 18 enfants maximum avec le respect d'une homogénéité des âges.

Les groupes sont revus toutes les 7 semaines (vacances scolaires) et, si besoin, des roulements seront établis pour donner satisfaction à un maximum d'enfants.

Une coordination des NAP est assurée par une des animatrices, Mathilde GONOT, téléphone : 0672665579 et adresse mail : mathsport76@gmail.com

Après leur repas, à 12h30, les classes maternelles retournent à l'école pour une sieste ou une récréation.

Pour toute les classes, la garderie payante fonctionne comme à l'habitude : le matin de 7h30 à 8h20 et le soir à partir de 16h30 et jusqu'à 18h15.

Le ramassage scolaire fonctionne le matin à partir de 8h et le soir à 16h30 (le départ de l'école).

Nous espérons que l'ensemble de ces dispositions vous donnera satisfaction et qu'il permettra aux enfants de trouver leur épanouissement au sein de l'école et de son environnement.

Annie PRIEUR

Maire-Adjointe aux affaires scolaires



COUPON – REPONSE

A remettre à l'école au plus tard le jeudi 7 septembre 2017

NOM DE L'ENFANT.....

ADRESSE.....

CLASSE.....

N° DE TELEPHONE DES PARENTS.....

ÉTUDE SURVEILLÉE PAYANTE		
Le lundi de 17h00 à 18h00	OUI	NON
Le jeudi de 17h00 à 18h00	OUI	NON

Aucun enfant ne pourra quitter l'étude surveillée avant 17h30, afin de ne pas perturber le travail des enfants.

Signature des parents